

COMMUNE DE AMBEYRAC

Département de l'Aveyron

Arrondissement : VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Compte rendu de la séance du 04 avril 2023

Présents: Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Claude VERNET

Absent représenté: Gérard DUMONT par Jean CALIBRE, Régine ROQUES par Marie-José DOUCET

Excusés:

Secrétaire(s) de la séance:

Elisa PÉGOURIÉ

• Validation du compte rendu du Conseil municipal du 7 mars 2023

⇒ Pour : 10

• Vote du compte de gestion du budget principal 2022 de la commune

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

⇒ Pour : 10

• Vote du compte administratif du budget principal 2022 de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Nicolas DESOUCHES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 272.66			59 323.36	14 272.66	59 323.36
Opérations exercice	435 400.75	592 057.28	124 268.40	150 652.22	559 669.15	742 709.50
Total	449 673.41	592 057.28	124 268.40	209 975.58	573 941.81	802 032.86
Résultat de clôture		142 383.87		85 707.18		228 091.05
Restes à réaliser	65 000.00				65 000.00	
Total cumulé	65 000.00	142 383.87		85 707.18	65 000.00	228 091.05
Résultat définitif		77 383.87		85 707.18		163 091.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

⇒ **Pour : 8**

• Vote de l'affectation de résultat du budget principal 2022 de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 85 707.18

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	59 323.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 432.45
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	26 383.82
Résultat cumulé au 31/12/2022	85 707.18
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	85 707.18
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

B.DEFICIT AU 31/12/2022

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

⇒ **Pour : 10****• Vote du compte de gestion du budget annexe lotissement 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José, Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

⇒ **Pour : 10****• Vote du compte administratif du budget annexe lotissement 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Nicolas DESOUCHES après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	41 440.78			10 598.60	41 440.78	10 598.60
Opérations exercice						
Total	41 440.78			10 598.60	41 440.78	10 598.60
Résultat de clôture	41 440.78			10 598.60	30 842.18	
Restes à réaliser						
Total cumulé	41 440.78			10 598.60	30 842.18	
Résultat définitif	41 440.78			10 598.60	30 842.18	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

⇒ **Pour : 9**

• Vote de l'affectation de résultat du budget principal 2022 de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 10 598.60

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	10 598.60
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDEMENT	
Résultat cumulé au 31/12/2022	10 598.60
A.EXCEDEMENT AU 31/12/2022	10 598.60
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	10 598.60
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

⇒ **Pour : 10**

• Délibération sur la durée d'amortissement de la fosse septique

La Maire annonce au conseil qu'il faut convenir d'une durée d'amortissement pour l'acquisition de la fosse septique. elle propose de l'amortir sur 20 ans.

Le conseil délibère, procède au vote et décide
d'une **durée d'amortissement de la fosse septique: 20 ans**

⇒ **Pour : 10**

• Délibération sur les taux 2023 des taxes locales

Madame la Maire explique qu'il faut délibérer sur les taux des taxes locales. Elle ajoute qu'il faut cette année voter pour le taux de la taxe d'habitation dégelé depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle précise que la taxe d'habitation concerne uniquement les résidences secondaires.

Mme la Mairie propose de voter dans un premier temps pour un maintien, pour une baisse ou pour une hausse des taxes locales.

Vote sur les taxes locales

⇒ **9 conseillers votent pour le maintien des taux à l'identique de 2022**

⇒ **Un conseiller vote pour la baisse des taux**

9 conseillers ayant voté pour le maintien, les taux des taxes locales seront :

- **Taux foncier non bâti : 35,19**
- **Taux foncier bâti : 87.50**
- **Taxe locale : 9.50**

• Délibération sur les subventions accordées aux associations en 2023

Les subventions 2022 n'ayant pas été versées le conseil délibère au titre du versement pour 2022 et 2023

Association	Pour	Contre	Abstention	Dotation 2022	Proposition 2023
APE	10			200 €	200 €
Société de chasse	5	3	2	200 €	200 €
Les boulistes d'Olt	10			200 €	Siège plus sur la commune – 0 €
Comité des fêtes	10			460 €	500 €
Association paroissiale	10			200 €	200 €
Les croqueurs de pommes	10			30 €	30 €
Amicale des pompiers	10			50 €	50 €

• Délibération sur la participation de la commune aux repas de la cantine scolaire.

Participation au repas de 1.40€ maintien de la subvention actuelle

⇒ **Pour : 10**

Cette participation sera revue à la rentrée de septembre en fonction de l'évolution des tarifs.

• Vote du budget primitif 2023 de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOUCET Marie-José
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 85 707.18

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	59 323.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 432.45
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	26 383.82
Résultat cumulé au 31/12/2022	85 707.18
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	85 707.18
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	85 707.18
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

⇒ **Pour : 10**

• Vote du budget du budget primitif annexe lotissement 2023

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Ambeyrac pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 10 598.60 Euros

En dépenses à la somme de : 41 440.78 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	41 440.78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		41 440.78

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 598.60
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 598.60

⇒ **Pour : 10**

• Informations diverses.

- La maquette de l'adressage a été retournée au SMICA nous sommes en attente du retour
- Nous venons de recevoir le devis concernant les panneaux pour baliser les chemins de randonnées
- Les animations du mois sont diffusées par flyer dans les boîtes aux lettres. Il s'agit :
 - De l'observation des oiseaux de printemps, rendez-vous avec la LPO à 9h30 devant l'église de Camboulan
 - De l'exposition Regards croisés samedi et dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18 h apéritif de clôture offert par les artistes dimanche à 11h30
 - Samedi 15 avril Concert FigeacVoix à l'église d'Ambeyrac à 19h participation libre suivi d'un repas à la salle des fêtes à 20 h sur inscription.
 - Dimanche 16 avril Troc plants et graines à la salle des fêtes d'Ambeyrac de 10h à 13 h. Organisé par les bibliothèques de Villeneuve et d'Ambeyrac.
- Un nouvel employé communal va débiter la semaine prochaine
- L'appartement T4 est loué

Fin de séance : 22h30

Marie-José DOUCET